



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2017**

(Convocation du 19.07.2017)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire**

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **12**

Membres présents : Mmes RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB - LE TALLEC - ZIMMERMANN  
MM. STOLTZ - WEINHARD - BLATT - BOURGOIN - DUPONT - KUNTZ

Membres absents : MM. IMBERY (procuration à Mme RUCK Sandra), BENDER (excusé),  
THOMANN (excusé)

**2017/20 - OBJET : Modification inférieure à 10 % du temps de travail de  
l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non-complet (22 h 18 soit 22.30/35<sup>e</sup> hebdomadaires) en raison de la modification des rythmes scolaires notamment la nouvelle répartition des jours de classe et des horaires (de 5 jours à 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2017/2018) de l'école communale du Delta de la Sauer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- **Décide** de porter, à compter du 22 septembre 2017, de 22 heures 18 minutes (soit 22.30/35<sup>ème</sup>) à 20 heures 11 minutes (soit 20.19/35<sup>ème</sup>) le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**2017/21 - OBJET : Recensement de la population : désignation des agents  
recenseurs 2018.**

Le Maire rappelle que, pour procéder dans les meilleures conditions aux opérations de recensement prévues à MUNCHHAUSEN du 18 janvier au 17 février 2018, il est nécessaire d'avoir recours aux services de deux agents recenseurs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de désigner Mme DOLLÉ Jessica, domiciliée 15 rue du Loh – 67470 MUNCHHAUSEN comme agent recenseur pour le recensement de 2018 et M. HARRI Michel, domicilié 9 rue des Iris – 67470 MUNCHHAUSEN comme agent recenseur pour le recensement de 2018,
- **Précise** que les agents recenseurs seront rémunérés aux taux horaire sur la base des justificatifs remis,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.